

4-POPULATION

Selon les registres de l'état civil, 4 230 bébés sont nés en Nouvelle-Calédonie en 2010, soit une hausse par rapport à 2005 avec près de 130 naissances de plus. Rapportées à la population, ces naissances nombreuses sont à l'origine d'un **taux de natalité** élevé. Il s'élève à 16,7‰ en 2010, 9 points de moins qu'en 1980. Le taux actuel de natalité situe la Nouvelle-Calédonie entre Fidji (22‰) et la Nouvelle-Zélande (15‰), au même niveau que la Polynésie française, et très largement au-dessus de la Métropole (13‰).

L'**indicateur conjoncturel de fécondité**, en diminution depuis ces dernières années (3,2 enfants par femme en 1990), ressort à 2,2 enfants par femme en 2010. Il reste cependant supérieur au **seuil de remplacement des générations**, qui est considéré comme assuré lorsqu'il naît 2,08 enfants par femme.

Par province, les disparités se sont réduites : en vingt ans, l'indice conjoncturel de fécondité des provinces Nord et Îles s'est rapproché de celui de la province Sud. Il passe ainsi de 4,5 à 2,8 pour la province des îles et de 4,1 à 2,3 pour la province Nord ; celui de la province Sud s'établit à 2,1 en 2010, contre 2,8 en 1990.

Cette diminution s'explique par la hausse de l'âge moyen d'une femme à la maternité qui s'établit à 28,7 ans soit deux années de plus qu'en 1990 (26,6 ans). En 1981, les calédoniennes devenaient, en moyenne, mères pour la première fois à 23,7 ans. En 2010, la première maternité est à 26,8 ans. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce recul : la prolongation des études, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et une meilleure maîtrise de la contraception.

Ce décalage de l'âge à la première maternité entraîne un retard proportionnel de l'arrivée d'éventuels frères ou sœurs et impacte directement le **taux de fécondité**. En effet, le délai d'attente pour un second enfant est de 2,8 ans en 2010 contre 1,5 ans en 1980.

Par ailleurs, la part des naissances hors mariages ne cesse d'augmenter et représente 72% en 2010 contre 43% en 1981.

► **État civil.** Service public communal chargé de dresser les actes concernant les naissances et les décès, mais aussi les mariages, les divorces et les veuages.

► **Taux de natalité.** Rapport du nombre de naissances vivantes au cours d'une année à la population totale du milieu de l'année.

► **Indicateur conjoncturel de fécondité** (ou somme des naissances réduites ou indice synthétique de fécondité) est la somme des taux de fécondité par âge constatés une année donnée, pour les femmes de 14 à 49 ans. Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés actuellement à chaque âge demeuraient inchangés.

► **Seuil de remplacement des générations.** On considère que le remplacement des générations est assuré lorsqu'il naît 2,08 enfants par femme : 2 car la femme doit se remplacer elle-même et son conjoint, 0,05 car il naît plus de garçons que de filles (105 garçons pour 100 filles) et 0,03 pour tenir compte de la mortalité féminine, très faible, avant l'âge moyen à la maternité.

► **Taux de fécondité.** Rapport du nombre d'enfants nés des femmes d'une même génération à l'effectif de la génération en début de période. La somme des taux de fécondité des femmes de 14 à 49 ans (établis pour la même année) est appelée somme des naissances réduites ou indicateur conjoncturel de fécondité.

SOURCES [1] ISEE, Statistiques de l'état civil. [2] INED, *Tous les pays du monde, Population et Sociétés* n°414, Juillet-août 2005.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

Jean Louis Rallu, UNESCO-INED, *Population, migration et développement dans le Pacifique Sud*, 1997.